

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 2 octobre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 140 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Philippe CAMILLIERI représenté par Roland GIBERTI - Gérard CHENOZ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DI MECO représenté par Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUl représenté par Paul HUBAC - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Marie-Louise LOTA - Gilles PAGLIUCA représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Maxime TOMMASINI représenté par Mireille BALOCCO - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AEC 004-1510/09/CC

■ Plan d'Occupation des Sols de Marignane - Engagement de la procédure de révision

DUFHSU 09/3353/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine exerce depuis le 31 décembre 2000 les compétences relatives à l'élaboration des documents d'urbanisme sur son territoire.

Le Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Marignane a été révisé en 2002 et a fait l'objet depuis de quatre modifications qui ont permis de le faire évoluer sans remettre en cause son économie générale.

La commune de Marignane a demandé à la Communauté Urbaine, par délibération du 27 mai 2009, l'engagement d'une procédure de révision de son document d'urbanisme afin de mettre en œuvre une nouvelle politique d'aménagement en termes de projets urbains (le document actuel datant pour l'essentiel de sa conception de 1977), orientée sur :

- la protection de l'environnement (mieux protéger les espaces verts et les espaces remarquables à l'échelon local, développer la présence de la nature en ville),
- le développement durable (organisation de la voirie plus favorable aux modes de déplacements doux et aux transports en commun),
- la mixité sociale (avec un pourcentage de logements sociaux à définir dans le cadre des opérations nouvelles afin de répondre aux obligations de l'article 55 et conformément aux objectifs du Programme Local de l'Habitat communautaire, de la loi Solidarité Renouvellement Urbains (S.R.U), et de renforcer la cohésion sociale),
- la lutte contre l'étalement urbain, et la prise en compte des problématiques de renouvellement urbain (examen des possibilités de densification du bâti dans un contexte de rareté foncière...).

Parallèlement à ces orientations générales, il s'agira d'engager une réflexion sur des espaces à enjeux pour l'avenir de Marignane et de Marseille Provence Métropole, de prévoir l'inscription de nouveaux emplacements réservés afin de répondre aux besoins des populations (crèches, stationnement, notamment), d'inscrire ces réflexions dans une démarche d'aménagement intercommunale du bassin sud-est de l'étang de Berre pour renforcer la position de Marignane dans son statut de pôle d'équilibre au sein de la Communauté Urbaine, en cohérence avec les documents d'urbanisme supra-communaux, Directive Territoriale de l'Aménagement (D.T.A) des Bouches-du-Rhône et le Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T) de l'agglomération.

Ces objectifs nécessitent l'adaptation du Plan d'Occupation des Sols de la Commune et conformément aux dispositions légales, cette adaptation entre dans le champ d'une procédure de révision.

En application des dispositions réglementaires, cette procédure de révision sera donc conduite par Marseille Provence Métropole en association avec la ville de Marignane dans les formes prévues par les lois « Solidarité et Renouvellement Urbains » (S.R.U) du 13 décembre 2000 et « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003 notamment par l'association des personnes publiques et des services de l'Etat, ainsi que par l'organisation de la concertation associant les habitants, les associations locales et les personnes concernées.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'engager la révision du Plan d'Occupation des Sols de Marignane et de définir les modalités de concertation.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement urbains ;
- La loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003, dite loi « Urbanisme et Habitat » ;
- L'arrêté Préfectoral en date du 7 juillet 2000, portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil Municipal de la Commune de Marignane, du 27 mai 2009, demandant la mise en révision du Plan Local d'urbanisme.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'évolution du contexte législatif et des objectifs fixés par la commune de Marignane.
- La nécessité d'engager une révision du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Marignane dans les formes prévues par les lois « Solidarité et Renouvellement Urbains » du 13 décembre 2000 et « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003.
- Qu'il convient de définir les modalités de la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est engagée la révision du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Marignane dans les formes prévues par le Code de l'Urbanisme.

Article 2 :

Seront associés à cette procédure, les services de l'Etat, la Région, le Département et les chambres et organismes Consulaires et la section régionale de la conchyliculture.

Article 3 :

La concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet de la révision du Plan d'Occupation des Sols, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, sera organisée notamment par :

- La présentation d'une exposition publique en Mairie de Marignane qui sera également tenue à la disposition du public, sous forme de dossier, au siège de la Communauté Urbaine ;
- La mise à disposition de registres d'observations en ces deux lieux ;
- La tenue de réunions publiques lors des phases principales de l'élaboration du document.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2009 et suivants de la Communauté Urbaine – Nature 202 – Fonction 824 – Sous-Politique C 120- Opération 2004/00068.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à l'Aménagement
de l'Espace Communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'Espace Communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI